



## Conseil Communautaire

4 février 2015

## Compte-rendu

L'an deux mille quinze, le 4 février, à 20h, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle d'automne à Corbenay, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Anthony MARIE, pour la session ordinaire du mois de décembre.

### Etaients présents :

Nadine BATHELOT Lionel DHOS Michèle LEPAUL Jean-Claude TRAMESEL Michel DELAITRE Sylvain PETITGENET Alain GROSJEAN Anthony MARIE Denise LAURENT Henri DE MALLIARD Georges BARDOT Marc DOILLON Brigitte DUHAUT Jean-Paul MARIE Bernadette THOUVENOT Valérie CORRIERI Marie-Odile HAGEMANN Christian RIONDEL Charles SAUNOIS Alain MARTI Marie-Paule BALLET Alain GRILLOT Christiane GROSJEAN Jean-François GROSJEAN Benoît MIEGE Véronique LEYVAL Sylvain GROSJEAN Patricia AUBRY Bernard ROGER Jean-Louis GRANDHAIE Paul LAURENT Jean-Daniel GEROME Michel RICHARD Bernard GAUTHIER Marie-Jeanne MOUGIN Claude FOURNIER Michel DESIRE Bernard GALMICHE Pascal BIGÉ Martine BAVARD Thierry BORDOT Edith DOUCET Sabine LARUE Gaston VILMINOT Rosaire COPPOLA

### Etaients absents excusés :

ROUX Christian – JOACQUIM Jean – LEROY Hervé (procuration à Thierry BORDOT) – AWIGNANO Emmanuel – DAVAL Michel (procuration à Benoît MIEGE) – BROUTCHOUX (procuration à Claude FOURNIER)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Valérie CORRIERI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## Ordre du jour :

1. Approbation du CR de la séance du 16 décembre 2014
2. Présentation du dispositif régional « un deuxième toit en milieu rural »
3. Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat : réorganisation des crédits
4. Cofinancement des logements locatifs – convention avec le Conseil Général
5. Projet de logements sociaux seniors à Passavant-la-Rochère
6. Suspension des logements temporaires à Fougerolles (information)
7. Adhésion à la mission locale
8. Adhésion à Trait d'union
9. Construction du siège : ajustement du plan de financement DETR
10. Renouvellement de la convention de partenariat avec le CIJ pour le RSP PIJ
11. Plan de financement FNADT 2015 pour le RSP PIJ
12. Plan de financement travaux crèche de Fougerolles
13. Avenant au service de médecine professionnelle du CDG 70
14. PER : location site de Corbenay
15. PER : location site de Passavant
16. Zone de la Penotte : aménagement tourne à gauche
17. Restaurant de Selles : réfection du mur
18. Attribution d'une subvention complémentaire à l'office de tourisme de Fougerolles
19. Approbation du plan de financement LEADER pour les Vergers de Fontenois – matériel et mobilier
20. Effacement de dettes
21. Cofinancement d'interventions de l'ADERA en milieux scolaires au sujet de l'énergie et du changement climatique
22. Questions diverses

Après accord à la majorité du conseil communautaire, les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

23. Aménagement de la voirie d'accès de la zone de la Penotte à Corbenay : acquisition foncière
24. Aménagement de la voirie d'accès de la zone de la Penotte à Corbenay : engagement de la consultation

### **1. Approbation du CR de la séance du 16 décembre 2014**

Le conseil communautaire approuve le compte-rendu de la séance précédente.

Monsieur DOILLON demande une précision concernant la redevance ordures ménagères votée lors de la précédente séance : que comprend l'augmentation de la redevance votée lors du précédent conseil ? La part fixe et la part variable ?

Monsieur GRILLOT répond qu'il n'a pas les éléments permettant d'apporter une explication et que la réponse sera apportée lors de la prochaine séance.

## **2. Présentation du dispositif régional « un deuxième toit en milieu rural »**

Madame Michèle LEPAUL présente la MFR d'Aillevillers et Monsieur Alain VALDENNAIRE, directeur de la fédération régionale des MFR de Franche-Comté, présente la MFR de Fougerolles.

Monsieur VALDENNAIRE présente le dispositif qui vise à développer les solutions de logement pour les personnes en apprentissage ou en stage en milieu rural. Il explique que des référents locaux ont été désignés pour mettre en relation les jeunes cherchant un hébergement et les personnes offrant un hébergement. Sur les cantons de Saint-Loup et Vauvillers, le référent est M. Frédéric DESCHASEAUX (03 84 49 20 15), sur le canton de Jussey, le référent est Mme Dominique RAIMOND (03 84 92 10 48) et sur le canton de Luxeuil Mme Marie-Annick DECHAMBENOIT (03 84 49 12 94).

## **3. Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat : réorganisation des crédits**

Monsieur COPPOLA rappelle que l'OPAH de la Haute Comté a été lancée le 15 juillet 2014 pour une durée de 4 ans. Lors de la réunion du comité de pilotage de l'OPAH de décembre, trois constats ont été faits :

- l'opération a connu un bon démarrage et les contacts sont nombreux
- le nombre d'opérations « propriétaires occupants – amélioration de la performance énergétique (programme Habiter Mieux) » prévu pour la première année (38) a presque été atteint en 6 mois et de nombreux dossiers peuvent encore être montés
- il faut pouvoir réaliser des diagnostics mal-logement supplémentaires si l'on veut atteindre les objectifs indiqués dans la convention car au moins un diagnostic sur deux n'est pas suivi par des travaux (certains ménages renoncent à lancer des gros travaux dans leur logement)

Afin de répondre aux besoins identifiés en cours d'opération tout en restant dans une enveloppe budgétaire similaire, l'exécutif propose de réorganiser les aides allouées par la CCHC de la manière suivante :

- réduire les taux d'intervention afin d'augmenter le nombre global d'opérations aidées (88 opérations au lieu de 71 opérations prévues) :
  - o propriétaires occupants : la prime Habiter Mieux passe de 1000€ à 500€
  - o propriétaires bailleurs : le taux d'intervention passe de 5 à 3% sauf pour les étiquettes A, B et C pour lesquelles le taux d'intervention passe de 10 à 5% (remarque : l'abondamment du Conseil Général sera réduit à 3% (sauf pour les étiquettes A, B et C pour lesquelles cet abondamment sera de 5%)). Pour les opérations des propriétaires bailleurs éligibles à la thématique Habiter Mieux et à une autre thématique (habitat dégradé, accessibilité...), une prime fixe de 500€ (au lieu de 1000€) sera attribuée pour la thématique Habiter Mieux et une aide de 3% (5% pour les étiquettes A, B et C) pour l'autre thématique.
- ajouter des diagnostics mal-logement

Madame LEPAUL explique que les aides de l'ANAH diminueront à partir de 2015.

Il est précisé que les dossiers Habiter Mieux des propriétaires modestes présentés fin 2014 n'ont pu faire l'objet d'une attribution de subvention et ont été mis en attente, en raison de la très bonne consommation des crédits de l'ANAH sur la Haute-Saône. Les règles d'intervention 2015 de l'ANAH n'ont pas encore été fixées pour le programme Habiter Mieux mais les propriétaires modestes pourraient ne plus être éligibles au programme en 2015.

Monsieur DOILLON demande si le nombre de candidats n'est pas un phénomène ponctuel, suite au lancement de l'opération.

Il est indiqué que cette question a été posée à l'opérateur et que le nombre de contacts ne diminue pas depuis le début de l'opération.

Monsieur GRILLOT conçoit qu'il est gênant de modifier les règles de financement initiales mais que la solution proposée permet de respecter l'enveloppe budgétaire destinée à l'opération.

Monsieur PETITGENET demande combien de dossiers Habiter Mieux sont en attente.

Il est précisé que 13 dossiers peuvent être lancés dans les jours qui suivent et que de nombreux ménages ont également déjà demandé des informations concernant l'amélioration de la performance énergétique.

Monsieur COPPOLA explique que la solution proposée permet de traiter plus de demandes de subventions qu'initialement.

**Décision :** le conseil communautaire valide à la majorité (18 contre, 3 abstentions) la modification des règles de financement dans le cadre de l'OPAH.

#### **4. Cofinancement des logements locatifs – convention avec le Conseil Général**

Il est rappelé que le Conseil Général a mis en place depuis plusieurs années une aide à la production de logements locatifs privés conventionnés. Cette aide de base s'élève à 5% du coût HT pris en compte par l'ANAH et est abondée de 3 ; 4 ou 5% complémentaires si la Communauté de Communes apporte une aide de 3 ; 4 ou 5%. Ce dispositif d'aide est intégré à l'OPAH mais il fait aussi l'objet d'une convention séparée entre le Conseil Général et la CCHC.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention qui rappelle les interventions financières de la CCHC définies dans la délibération précédentes en faveur des logements locatifs conventionnés.

**Décision :** le conseil communautaire autorise à l'unanimité (5 abstentions), le Président à signer avec le Conseil Général la convention relative au financement des logements locatifs.

#### **5. Projet de logements sociaux seniors à Passavant-la-Rochère**

Monsieur COPPOLA rappelle l'origine de ce projet : Habitat 70 a lancé en 2011 un projet de création de 4 logements seniors à Passavant-la-Rochère. Le projet a connu différents retards liés aux avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Habitat 70 prévoit maintenant la réalisation d'un bâtiment neuf dont les travaux pourront être lancés courant 2015. La Communauté de Communes a entre-temps signé le contrat PACT dans lequel elle s'est engagé à cofinancer la création de logement sociaux sur son territoire et atteindre un objectif de 15 logements créés.

Monsieur COPPOLA explique qu'il est proposé que la Communauté de Communes :

- achète à la commune de Passavant-la-Rochère la parcelle pour un montant de 20 000€
- intègre la réalisation de ces 4 logements dans l'objectif des 15 logements prévus dans le contrat PACT,
- mette à disposition d'Habitat 70 par bail emphytéotique d'une durée de 99 ans au prix de l'euro symbolique la parcelle afin d'assurer une contribution de la CCHC de 5 000€ par logement

- autorise le Président de la Communauté de communes à signer la convention entre le Conseil général, Habitat 70 et la Communauté de Communes fixant notamment le plan de financement de l'opération et les engagements de chacune des parties.

Monsieur le Président explique que cette solution permettra de reprendre le projet et de le faire aboutir.

Monsieur DESIRE précise que l'objectif des 15 logements n'est pas bloquant et qu'il sera possible de le dépasser. Il ajoute qu'il ne participera pas au vote.

**Décision :** Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'achat et la mise à disposition du terrain permettant la réalisation du projet et l'intégration des 4 logements dans l'objectif des 15 logements du contrat PACT.

## **6. Information sur la suspension des logements temporaires à Fougerolles**

Monsieur COPPOLA rappelle que les 3 logements temporaires prévus à Fougerolles ont pour but d'héberger les publics suivants : personnes réalisant des travaux lourds dans le cadre de l'OPAH nécessitant relogement, personnes ayant subi un sinistre (incendie, inondation), membres d'une famille suite à une rupture familiale...

Suite aux résultats de la consultation lancée fin 2014, le coût de l'opération est évalué à 280 500€ TTC, révision et imprévus compris, or 220 000€ de crédits ont été ouverts pour cette opération. Le surcoût s'explique par l'ajout d'un 3ème logement lors de la phase avant projet. Il explique que l'opération est suspendue, le temps que le débat d'orientation budgétaire ait lieu.

Monsieur le Président explique que l'opération sera discutée lors du débat d'orientation budgétaire.

Monsieur MIEGE demande si les 220 000€ de crédits destinés à l'opération seront reconduits ou réorientés vers une autre opération. Il souhaite également connaître les pénalités qui devront être versées à l'équipe de maîtrise d'œuvre en cas d'arrêt du projet. Il rappelle que le bâtiment dans lequel sont prévus les trois logements est mitoyen avec le projet d'Habitat 70 et peut l'impacter.

Monsieur COPPOLA précise qu'il n'est pas en mesure de répondre à cette question immédiatement. Par ailleurs, il fait part de sa déception car très peu d'entreprises haut-saônoises avaient déposé une candidature suite à l'appel d'offres.

Monsieur PETITGENET explique que le support de publication utilisé n'est pas le plus consulté par les entreprises locales.

Monsieur DOILLON regrette que l'opération ait déjà été lancée et que des frais aient été engagés sans avoir la certitude de terminer l'opération.

Monsieur GRILLOT précise que l'opération pourrait être financée sur 2 ans et que dans ce cas les offres remises fin 2014 ne seront plus valables.

Monsieur le Président explique qu'il n'est pas possible de retenir dans le cadre d'un marché public une entreprise car elle est locale. Il ajoute que le projet a été suspendu en attendant la confection du budget, pour savoir si le projet est ou non reporté. Il précise que son souhait est de voir le bâtiment valorisé.

## **7. Adhésion à la mission locale**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DOILLON qui administrateur à la mission locale.

Monsieur DOILLON explique que l'augmentation de la cotisation qui était initialement envisagée à 1,5% se limite à 1% afin de prendre en compte de la situation financière tendue des collectivités territoriales.

**Décision :** le conseil communautaire reconduit l'adhésion à la Mission Locale au titre de 2015 pour un montant de 1,17 € par habitant, soit une cotisation de 21 767 €.

## **8. Adhésion à Trait d'union**

Il est proposé de renouveler l'adhésion à l'association d'insertion Trait d'union.

Un conseiller demande quels travaux ont été réalisés par l'association récemment.

Il est précisé que l'association a récemment réalisé des travaux sur l'espace économique de la Combeauté et sur des sentiers de randonnée.

Madame LEYVAL indique que le sentier du château au petit moulin situé à Fougerolles nécessiterait d'être entretenu.

Il est indiqué qu'une demande est en cours sur ce sentier mais que la reprise des bornes qui doit également être faite n'est pas de la compétence de l'association.

**Décision :** le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'adhésion à Trait d'Union pour un montant de 305€.

## **9. Construction du siège : ajustement du plan de financement DETR**

Le conseil communautaire est informé que la subvention DETR pour la construction du siège initialement demandée en novembre 2013 n'a pas été attribuée sur l'exercice 2014. Cependant, le sous-Préfet est favorable à cette réalisation qui croise plusieurs objectifs de la DETR – construction du siège de la collectivité – maîtrise de l'énergie – énergie renouvelable. Les autorisations de préfinancement remis par l'ensemble des partenaires ont permis l'engagement des travaux.

Aussi, il est proposé de délibérer sur la base du plan de financement actualisé comme suit de déposer une demande de subvention DETR :

<b>Cofinancement</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant HT</b>	
Etat	25%	529 770,00 €	
CRFC	13%	280 000,00 €	Subvention acquise
CG70	13%	272 400,00 €	Subvention acquise
autofinancement	49%	1 036 912,40 €	
Total opération		<b>2 119 082,40 €</b>	

Il est précisé que le coût du projet a peu évolué suite aux derniers chiffres présentés. La demande de subvention intègre quelques frais supplémentaires : des frais de bureautique, d'études liées au bâtiment à énergie positive et l'installation de compteurs spécifiques.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il a rencontré récemment le sous-Préfet avec Monsieur GRILLOT et que le projet sera proposé dans les dossiers à subventionner en priorité en 2015 avec le projet économique à Corbenay et la mise en accessibilité du Relais Service Public.

**Décision :** le conseil communautaire approuve à l'unanimité le plan de financement proposé pour la construction du siège.

## **10. Renouvellement de la convention de partenariat avec le CIJ pour le RSP PIJ**

Il est rappelé qu'une convention a été signée en 2007 avec le Centre Information Jeunesse, pour nouer un partenariat dans le cadre du Relais Services Publics : le Point Information Jeunesse complète ainsi l'activité du RSP, devenu RSP – PIJ. Cette convention s'est achevée en même temps que la convention de labellisation du RSP



– PIJ. Il est par conséquent proposé de renouveler la convention avec le CIJ pour une durée identique.

Ce conventionnement permet la présence d'un agent du CIJ à hauteur de 30 heures / semaine. La participation de la CCHC, versée est composée de :

- Une partie des frais de personnels du CIJ : coût du poste annuel (31 700 € environ) diminué de 3 630 €.
- Les frais administratifs et de fonds documentaire : environ 2 000 € par an.

**Décision :** le conseil communautaire approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention de partenariat avec le Centre Informations Jeunesse.

## **11. Plan de financement FNADT 2015 pour le RSP PIJ**

Le fond national d'aménagement et de développement territorial (FNADT) finance le fonctionnement des RSP, et doit être sollicité chaque année. Cette aide était de 10 000 € par an jusqu'en 2013, puis a augmenté pour atteindre 17 500 € en 2014. Il est proposé d'approuver le plan de financement au titre de l'année 2015 afin de solliciter une subvention FNADT d'un montant de 25 000€.

Le Président rappelle que le sous-Préfet a reconnu la qualité du Relais Services Publics mis en place par la CCHC.

**Décision :** le conseil communautaire approuve à l'unanimité le plan de financement du Relais Services Publics prévoyant une subvention FNADT de 25 000€.

## **12. Plan de financement travaux crèche de Fougerolles**

La CAF de la Haute-Saône a informé la CCHC qu'une subvention pouvait être allouée, par décision du conseil d'administration départemental, aux travaux du multi-accueil les petits loupis. Il est précisé que cette subvention ne fait pas partie du programme national de soutien aux crèches, qui pourra être mobilisé sur un équipement futur à l'avenir.

Il est rappelé que les travaux réalisés sur la crèche permettent une meilleure répartition des activités et des enfants et de limiter les nuisances sonores.

**Décision :** le conseil communautaire approuve à l'unanimité le plan de financement des travaux de la crèche de Fougerolles prévoyant une subvention de la CAF de la Haute-Saône d'un montant de 11 434€.

### **13. Avenant au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion 70**

Il est proposé d'approuver l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle conclue avec le CDG 70, proposé aujourd'hui aux collectivités adhérentes. Cet avenant intègre une facturation supplémentaire en cas d'absence injustifiée aux visites médicales.

Monsieur DESIRE indique qu'il ne prendra pas part au vote.

**Décision:** le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle du CDG70.

### **14. Location de la plateforme de stockage de plaquettes bois de Corbenay**

Le conseil communautaire est informé que l'entreprise Norskog – Golbey est intéressée pour continuer de louer la plateforme de stockage de plaquettes bois de Corbenay. Le bail précaire qui avait été conclu avec l'entreprise est en effet arrivé à son terme. L'entreprise souhaite utiliser la plateforme essentiellement pour l'activité papetière. Il est proposé de maintenir le loyer actuel (1128,23€ HT) et il est précisé que le loyer pourra ensuite être revu après les travaux d'extension qui auront lieu cette année.

Monsieur DOILLON demande si le passage à un bail commercial est lié aux travaux prévus sur le site.

Il est répondu que le passage à un bail commercial est lié à la fin du bail précaire qui ne peut pas être reconduit.

Monsieur GRILLOT explique que la révision du montant du loyer sera possible car la nature du bien loué ne sera plus la même. Il ajoute que le bail pourrait également être revu si l'activité se développe pour équilibrer l'opération.

**Décision:** le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'établissement d'un bail commercial sur la base du loyer mensuel actuel de 1128,23€ HT.

### **15. Location de la plateforme de stockage de plaquettes bois de Passavant-la-Rochère**

Le conseil communautaire est informé que l'entreprise Norskog – Golbey est intéressée pour louer la plateforme de stockage de plaquettes bois de Passavant-la-

Rochère. Le loyer mensuel était précédemment de 1027,15€ HT mais le site est vacant depuis plusieurs mois. L'entreprise a fait une offre de loyer à 500€ HT. L'entreprise souhaite utiliser la plateforme pour alimenter les chaufferies plaquettes bois du secteur.

Monsieur DESIRE explique qu'il a été en contact avec l'entreprise et qu'il s'est rendu compte qu'elle ne connaissait pas toutes les chaufferies du secteur qu'elle pourrait alimenter. Il ajoute qu'il serait intéressant d'accompagner le développement de l'activité de la filière bois-énergie par la connaissance du territoire.

**Décision :** le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'établissement d'un bail précaire sur la base d'un loyer mensuel de 500€ HT.

## **16. Zone de la Penotte à Corbenay : participation à l'aménagement du tourne à gauche**

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités de la Penotte, le Conseil Général demande la réalisation d'un tourne à gauche sur la RD83.

Le Président explique que cette demande découle de l'application du règlement de voirie départementale, en effet plus de 100 poids lourds emprunteront quotidiennement ce carrefour. Le tourne à gauche sera réalisé par le Conseil Général doit être cofinancé à 50% par le bénéficiaire. Le coût des travaux est estimé à 142 000€ et une participation de la Communauté de Communes à hauteur de 71 000€ est ainsi demandée.

Monsieur BARDOT explique que le coût prévisionnel est une estimation prudente, sur une valeur haute, et que le coût final sera peut-être inférieur.

Madame LEPAUL demande pourquoi cette participation est proposée avec le débat d'orientation budgétaire.

Il est précisé que l'entreprise doit démarrer les travaux de terrassement en mai et que les travaux de la voirie d'accès doivent être réalisés avant cette date. La DDT instruit actuellement le permis de construire et attend des éléments sur la mise en sécurité du carrefour pour délivrer le permis.

Monsieur TRAMESEL estime qu'il est légitime de soutenir prioritairement le développement économique dans le contexte économique actuel.

Monsieur BORDOT indique que la voirie d'accès est d'intérêt communautaire et qu'il est déjà arrivé qu'une Communauté de Communes cofinance un aménagement de voirie du même type que celui prévu sur la RD83.

Monsieur MARIE indique que le projet permettrait à terme d'accueillir une centaine d'emplois.

**Décision :** le conseil communautaire approuve à l'unanimité la participation de la Communauté de Communes à l'aménagement du tourne à gauche à l'entrée de la zone de la Penotte à Corbenay à hauteur de 50% d'un coût total de l'aménagement soit une participation de 71 000€.

## **17. Restaurant de Selles : réfection du mur**

Monsieur le Président rappelle que la CCHC est propriétaire du restaurant Le Pont Tournant de Selles ainsi que de l'espace vert attenant, situé en contrebas de la route. Le mur de soutènement situé sur la propriété de la CCHC s'est effondré en 2014. Les travaux de restauration du mur sont estimés à 15 000€ HT. Le Conseil Général pourra être partenaire de cette opération de réfection à hauteur de 25% soit 3 750€.

Monsieur GROSJEAN demande quel est le statut actuel du restaurant.

Il est indiqué que la Communauté de Communes, propriétaire des lieux, a conclu un bail commercial avec un restaurateur qui gère le restaurant.

Monsieur GROSJEAN demande si l'opération d'investissement dans le restaurant est équilibrée.

Il est indiqué que cette question est à considérer sur le long terme, comme pour toutes les opérations d'investissement.

Monsieur DOILLON estime qu'il serait intéressant de réétudier le montant du loyer au moment du renouvellement du bail.

**Décision :** le conseil communautaire approuve à l'unanimité la réfection du mur de soutènement qui appartient à la CCHC et demande une subvention auprès du Conseil Général correspondant à 25% du coût de l'opération.

## **18. Attribution d'une subvention complémentaire à l'office de tourisme de Fougerolles**

Le Président donne la parole à Monsieur MIEGE, Maire de Fougerolles. Ce dernier rappelle que l'Office de Tourisme de Fougerolles assure les missions d'accueil du public du parc animalier pour le compte de la Communauté de Communes de la Haute Comté et la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil qui en sont les propriétaires. L'ONF assure de son côté l'entretien des animaux. Il indique par ailleurs que la commune de Fougerolles verse chaque année 30 000€ de subvention à l'association de l'Office de Tourisme pour équilibrer ses comptes.

Monsieur MIEGE indique que la Communauté de Communes pourrait rendre l'entrée gratuite car l'encaissement des entrées génère des dépenses de personnel.

Monsieur DESIRE estime qu'il est avant tout nécessaire d'avoir une présence sur le site quand il y a des visiteurs. Il indique que les frais sont plutôt engendrés par l'entretien des animaux que par les deux étudiants présents l'été pendant deux mois et qui assurent l'accueil et des animations lors des visites.

Il est proposé d'octroyer une subvention complémentaire de 1867,78€ pour compléter la subvention initiale de 8 474€ accordée en début d'année pour équilibrer l'activité du parc animalier.

**Décision :** le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 1867,87€ au profit de l'Office de Tourisme de Fougerolles.

## **19. Approbation du plan de financement LEADER pour les Vergers de Fontenois – matériel et mobilier**

Lors du lancement du projet de village de roulottes, la Communauté de Communes des Belles Sources avait sollicité différents financeurs, dont LEADER, pour financer l'acquisition de mobilier et le matériel de cuisine. Le prévisionnel prévoyait une subvention de 33 000 € pour une dépense éligible de 60 000 €.

Les dépenses réelles sont finalement inférieures au prévisionnel. Ainsi, le service instructeur LEADER demande que le Conseil Communautaire de la Haute Comté valide le plan de financement ci-dessous, se basant sur les dépenses réelles.

Madame l'adjointe de Fougerolles en charge de l'éco-musée indique qu'elle a pris connaissance d'une plaquette d'informations éditée dans le cadre du programme LEADER présentant les principaux sites touristiques du Pays des Vosges Saônoises. Elle ajoute que ce document ne mentionne ni l'éco-musée, ni l'institut Grillotines.

Monsieur BORDOT indique qu'elle pourrait interpeller le Président du Groupe d'Action Locale qui a piloté la démarche.

Monsieur DESIRE comprend l'ire de sa collègue élue.

Monsieur MIEGE demande si le budget annexe des Vergers de Fontenois a déjà été élaboré.

Monsieur le Président indique que ce travail a commencé mais qu'il n'est pas suffisamment avancé pour être présenté.

Monsieur DESIRE indique que la CCHC est en contact avec la commune de Fontenois pour étudier la réouverture de la piscine cet été car elle sera très utile pour valoriser les Vergers de Fontenois.

Monsieur MIEGE souhaite avoir une visibilité sur la commercialisation et sur le budget.

Monsieur DESIRE indique qu'il est trop tôt pour donner des estimations fiables sur les réservations que pourraient réaliser les différents commercialisateurs du site. Il explique que l'agence Destination 70 qui commercialise une partie du site ne peut pas générer des locations si elle n'a pas l'assurance qu'un gérant soit présent à l'ouverture du site.

Monsieur MIEGE demande si les coûts sont bien répartis entre la CCHC et l'agence Destination 70 qui est également propriétaire de 5 roulottes sur le site.

Monsieur DESIRE indique que la société a publié ses comptes qui sont certifiés par un expert-comptable. La partie de ses comptes relative aux roulottes de Fontenois est déficitaire et elle ne prend pas en compte les frais de commercialisation que l'agence engage (promotion sur des salons, gestion des contrats de location). Il rappelle que la CC des Belles Sources avait sollicité Destination 70 pour installer des roulottes supplémentaires afin de donner une taille critique au site. Il estime toutefois qu'il aurait été préférable que la CCBS achète la totalité des roulottes. Il ajoute que cette décision n'est pas celle de la plupart des conseillers communautaires actuels. Il précise que des financements publics ont été attribués et exigent de faire fonctionner le site au minimum pendant 5 ans après lesquels une conclusion sur la viabilité du site pourrait être tirée. En attendant, il est nécessaire de trouver des solutions pour minimiser les déficits et trouver un nouveau gérant.

Monsieur GRILLOT souhaite que la répartition des charges et des produits entre la CCHC et l'agence Destination 70 soit étudiée et que la convention d'occupation soit ensuite revue.

**Décision** : le conseil communautaire valide le plan de financement du matériel et mobilier des Vergers de Fontenois avec une dépense éligible de 42 039,93€ et sollicitant une subvention LEADER de 23 121,96€.

## **20. Effacement de dettes**

Suite à des décisions du tribunal, plusieurs effacements de dettes liées à la redevance ordures ménagères sont proposés.

**Décision** : le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'effacement de trois dettes pour un montant total de 691,89€.

## **21. Cofinancement d'interventions de l'ADERA en milieux scolaires au sujet de l'énergie et du changement climatique**

Monsieur GRILLOT rappelle que le Pays des Vosges Saônoises a financé en 2014 des interventions en milieux scolaires au sujet de l'énergie et du changement climatique.

Le Pays souhaite à présent que les communautés de communes prennent le relais au titre de leur implication dans le Plan Climat. Deux établissements scolaires du territoire aimeraient bénéficier de ce type d'intervention en 2015.

**Décision :** le conseil communautaire approuve à l'unanimité la prise en charge deux interventions de l'ADERA, respectivement au sein de la MFR d'Aillevillers et du collège des Combelles de Fougerolles. La prise en charge est fixée pour chaque établissement à 80% d'un coût total plafonné à 430 €.

### **23. Aménagement de la voirie d'accès de la zone de la Penotte à Corbenay : acquisition foncière**

Monsieur le Président explique que dans le cadre du projet de zone de la Penotte, la commune de Corbenay a acquis la parcelle ZE145 d'une superficie de 30a 19 ca. Elle propose de céder cette parcelle à la CCHC pour l'euro symbolique.

Monsieur MARIE remercie la commune qui a pris cette acquisition foncière à sa charge.

**Décision :** La CCHC achète la parcelle ZE145 à la commune de Corbenay pour 1€ et prend les frais notariaux et domaniaux à sa charge.

### **24. Aménagement de la voirie d'accès de la zone de la Penotte à Corbenay : engagement de la consultation**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que l'avant-projet d'aménagement de la voirie d'accès a été réalisé par le maître d'œuvre et que la consultation pour les travaux peut être lancée.

Il indique également le planning des conseils communautaires a été modifié afin de pouvoir attribuer ce marché dès la prochaine séance du conseil qui aura finalement lieu le 11 mars. L'entreprise CLOT pourra ainsi commencer ses travaux à la mi-mai.

**Décision :** le conseil communautaire approuve à l'unanimité le lancement de la consultation afin de réaliser les travaux d'aménagement d'une voirie sur la zone de la Penotte.

La secrétaire de séance,

Valérie CORRIERI